Une bagarre nocturne, des coups de revolver à Sallaumines

Les balles n'ont atteint personne mais 3 hommes ont été blessés par d'autres coups

DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER.

Le bruit circulait hier matin, qu'au cours de la nuit un crime avait été commis sur le territoire de Sallaumines.

Renseignements pris et les faits ramenés à leur juste proportion, il ne s'agit que d'une rixe, au cours de laquelle plusieurs coups de feu furent tirés. Personne ne fut atteint par les balles, mais trois hommes ont été blessés légèrement des coups qu'ils reçurent de leurs adversaires.

Voici les faits, tels qu'on nous les a rapportés :

Son mari allait entrer au « Bar Parisien »...

Mme Gracias, 23 ans, née Thérèse Henry, demeurant rue de Cambrai, 1, à Sallaumines, inquiète de ne pas voir rentrer son mari, Gaston Gracias, 28 ans, mineur, se mit vers minuit à sa recherche.

Après avoir visité plusieurs cafés, elle aperçut sortant d'un débit de la rue Nationale. Aussitôt elle le « fila » pour voir où il allait se diriger. Soudain elle le vit s'engager dans l'impasse Bauduin, où se trouve une maison spéciale connue sous le nom de « Bar Parisien » et exploitée par Mme Vve B...

« Embrassez-nous !... »

Au même instant deux clients sortaient de l'établissement. Les deux hommes qui étaient en goguette, apercevant une femme seule dans un chemin plutôt désert à cette heure, interpellèrent Mme Gracias.

Comme cette dernière ne répondait pas à leur avance, les deux galants la saisirent par les bras, et voulurent se faire embrasser par la dame.

« On tue mon mari !... »

Se croyant menacée, Mme Gracias, appela son mari, qui allait franchir le seuil du « Bar Parisien ». Ayant reconnu la voix de son épouse, Gaston Gracias revint sur ses pas pour défendre sa femme, contre les trop entreprenants personnages. Se voyant ainsi dérangés, les deux hommes s'élancèrent sur l'époux qu'ils terrassèrent et qu'ils couvrirent de coups. Croyant son mari en danger, Mme Gracias se mit à crier : Au secours !... On tue mon mari... »

Ces appels furent entendus par plusieurs clients qui se trouvaient dans la salle du « Bar Parisien » et qui sortirent dans la rue.

Parmi ces derniers, se trouvaient André Langlois, 35 ans, chauffeur, beau-frère de la tenancière de l'établissement ci-dessus cité, et un sujet Serbe Francy Vrabec, 35 ans, mineur à Noyelles-sur-Lens, rue de Looz.

La bagarre

Langlois et Vrabec se portèrent au secours de Gracias qui gisait sur le sol, la figure ensanglantée, tandis que sa femme affolée, lançait des appels déchirants. Les agresseurs se retournèrent alors sur les deux nouveaux arrivants.

L'un des énergumènes, arracha une planche à une palissade avec laquelle il menaça d'assommer Langlois. Celui-ci, parvint heureusement à désarmer son agresseur, mais il se trouva attaqué par derrière par des complices venus à la rescousse. Il réussit cependant à se dégager. C'est à ce moment que plusieurs coups de feu furent tirés.

Voyant que la querelle tournait au tragique, Langlois fit rentrer les consommateurs dans le bar, ainsi que Gracias et sa femme. Quand tout le monde fut à l'abri, on entendit encore plusieurs détonations dans la rue, puis ce fut le calme ; les assaillants ayant jugé bon de fuir à la faveur de l'obscurité.

Trois blessés

Au cours de cette rixe, Gracias a eu la face lumêlée, et il porte des contusions sur diverses parties du corps.

Vrabec, a une plaie à la figure et a un œil endommagé. Quant à Langlois, il a eu la lèvre inférieure fendue.

Qui a tiré ?...

Le lendemain matin on retrouve dans l'impasse Bauduin sept douilles de revolver de 6 m/m. Les gendarmes Bacieux et Bajeux, des brigades de Lens, informés des faits qui s'étaient déroulés, ouvrirent une enquête. Deux des agresseurs ont pu être retrouvés. Il s'agit de Joseph Wisniewski, 62 ans, et Jean Leila, 21 ans, tous deux mineurs, demeurant rue de Pont-à-Vendin, 47, à Noyelles-sous-Lens.

Interrogés, tous deux reconnaissent avoir été présents à la bagarre, mais ils nient avoir porté des coups et avoir fait usage d'un revolver. Leurs déclarations sont contredites par des témoins qui les accusent et qui les reconnaissent formellement. L'enquête se poursuit pour découvrir les deux complices qui les accompagnaient.

G. D.

Ouverture de la 59e session du Conseil de la S. D. N.

Le Conseil de la Société des Nations a tenu hier, à 11 heures, sa première séance. M. Curtius a développé son rapport sur les travaux de la récente conférence préliminaire en vue d'une action économique concertée. Ce rapport a été ensuite adopté sans débat.

Ajoutons qu'au cours de la journée MM. Henderson et Grandi ont eu une entrevue et se sont entretenus du désarmement naval et de la dernière conférence de Londres.

Deux bandits et le propriétaire d'un bar, tués par des policiers

A Chicago, un fonctionnaire du ministère de la Justice et 2 policiers qui l'accompagnaient, ont ouvert le feu sur 4 bandits qui avaient pénétré dans un bar pour extorquer de l'argent au propriétaire. Deux bandits ont été tués et les deux autres, quoique blessés, sont parvenus à l'enfuir. Le propriétaire du bar a été tué et un policier a été blessé.

LA GRAVE AFFAIRE D'EMPOISONNEMENT DE LA BASSEE

De nombreuses personnes ont été convoquées hier et entendues par le juge de paix.

La grave affaire d'intoxication de La Bassée suit son cours et l'enquête ouverte par le Parquet de Lille se poursuit activement. La population s'inquiète de ne pas connaître encore le résultat de l'analyse du sang prélevé. Elle craint... c'est l'objet de toutes les conversations — de voir l'affaire « enterrée ». Nous pouvons affirmer qu'il n'en sera pas ainsi. M. Hénaut, juge d'instruction à Lille, que nous avons pu rencontrer hier nous ayant fait connaître son impression sur l'instruction qu'il veut mener à bonne fin et aussi rapidement que possible.

Le magistrat a ordonné l'autopsie de Mme Bulliard, de Louvin-Gohelle qui, on le sait, est décédée d'une « entérite aiguë », diagnostiquée du docteur de Vendrial, confirmant celui de M. le Dr Hoffman de La Bassée. Nous avons dit déjà que cette entérite aiguë pouvait avoir été provoquée par l'ingestion de pâté malsain.

A la Mairie de La Bassée

A la demande, sans doute, du charcutier Dewisme, qui a choisi Me Thellier du barreau de Lille, pour défendre ses intérêts, M. le juge de paix Rabouin, du canton de La Bassée, a convoqué hier à la Mairie de cette ville, quantité de personnes qui, les samedi 26, dimanche 27 et lundi 28 ont acheté chez leur fournisseur habituel Dewisme, soit du pâté de tête, soit du pâté de foie, soit même de la tête de porc ou des jarrets. Parmi ces personnes, il en est quelques-unes en très petit nombre, qui n'ont ressenti aucun malaise ; nous l'avons dit à propos de M. Laurent, garagiste et de son frère (ou de son beau-frère) ; il en est d'autres, dont l'état maladif n'a été que bénin, il en est aussi dont la situation après avoir laissé quelque inquiétude à leur entourage, aura des répercussions sur leur santé. C'est le cas de M. Plaisant — qui, avec difficulté, a pu se rendre à la convocation du juge de paix — et de M. Delevalle, marbrier qui, aux dires d'un docteur, se ressentira longtemps encore de cette intoxication.

M. le juge de paix Rabouin a donc hier, à la Mairie de la Ville, écouté et confirmé par un procès-verbal, les déclarations que lui ont faites les Basséens convoqués, sur les circonstances dans lesquelles ils ont été amenés à acheter du pâté de tête ou de foie chez M. Dewisme, le charcutier.

Conclusion ? Il faut attendre

M. le juge de paix, tenu par le secret professionnel, ne pouvait, naturellement, nous donner ses impressions. Mais il est certain qu'il lui fut très difficile de formuler « un point de vue » à l'issue du rapport qu'il a dû établir au parquet de Lille. Affaire étant extrêmement délicate. On remarque notamment que dans la famille de M. Laurent, garagiste à l'entrée de La Bassée deux personnes, sur quatre qui la composent, furent incommodées et indisposées par ce pâté. Ces quatre personnes ont dû, d'ailleurs, être entendues hier par le juge de paix.

L'enquête se poursuit donc ; pas aussi rapidement peut-être que le désirerait la population, mais celle-ci doit tenir compte que les travaux scientifiques, extrêmement méticuleux entrepris par MM. les docteurs Muller, Grysez et Sedin, de Lille sont de longue haleine et que dans une affaire comme celle-ci il faut être prudent. Un « microbe » a contaminé une viande, c'est entendu. Mais il faut connaître ce microbe et les circonstances exactes de la contamination, c'est le travail auquel se livrent, actuellement les praticiens auxquels nous devons faire confiance.

R. L.

Un escroc qui opère à Arras a été arrêté à Orléans

Nous avons conté les exploits d'un escroc se disant chevalier de la Légion d'honneur et usant de nombreux faux états civils. Grâce à la perspicacité de M. Marteaux, commissaire de police et du service de la sûreté d'Arras, l'escroc, qui était descendu à l'Hôtel de l'Uni, vers, sous le nom de Franck, put être identifié par le service de l'identité judiciaire.

Il s'agissait du nommé Roland Barbey, 28 ans, originaire du Calvados, recherché par de nombreux Parquets des villes où il avait fait des dupes. M. Perret, juge d'Instruction à Arras, avait lancé un mandat d'arrêt contre Barbey, qui était signalé au Mans où il avait tenté en vain d'opérer dans un hôtel. L'escroc vient d'être mis en état d'arrestation à Orléans, par M. Nison, commissaire central, qui était commissaire de police à Arras et qui eut à s'occuper, en 1920, de faits reprochés au dit Barbey.

TRAGIQUE BAGARRE entre Musulmans et Hindous

On mande de Shillong (Assam) : Une bagarre a éclaté entre des musulmans qui menaient un taureau au sacrifice et des hindous. Il y a eu trois tués et dix blessés graves.

On précise aujourd'hui qu'il y aurait eu une centaine de victimes et quatre-vingts arrestations auraient été opérées.

Arrestation de malfaiteurs qui tentaient de négocier des faux billets de banque anglais

Depuis quelques mois, des faux billets de 50 livres sterling circulaient en Europe, en Amérique et en Chine, notamment à Sanghaï. Toutes les polices furent alertées et la Sûreté générale de Paris arrêta un Polonais, Henri de Radzimipski, ab moment où il essayait d'écouler un faux billet de banque anglais. Cette arrestation permit de recueillir quelques renseignements sur la bande à laquelle était affilié l'individu appréhendé. L'enquête a abouti à l'arrestation, toujours par la Sûreté générale de Paris, du Russe Louis Brower, du Roumain Isaac-Jacques Cohen et de son compatriote Georges Stalnigros. Tous étaient porteurs de faux billets de 50 livres qu'ils s'apprêtaient à négocier. C'est Brower qui avait introduit en France les billets fabriqués à l'étranger, à Berlin, croit-on. Il a déjà été condamné pour abus de confiance. Les trois malfaiteurs, qui ont été envoyés au Dépôt, ont refusé d'indiquer le lieu où se trouvaient leur imprimerie et les noms de leurs autres complices.

LA JOURNÉE SPORTIVE

CYCLISME

Le IIIe Grand Prix de Fourmies

organisé par l'U. V. Fourmisienne, avec le concours du « Réveil du Nord », se disputera le 18 Mai

Ce n'est plus qu'une question de jours, et nous serons à la veille de la date du 18 Grand Prix Cycliste de Fourmies, qui fera disputer dimanche mai, l'U.V. Fourmisienne, avec le concours du « Réveil du Nord ».

L'itinéraire. — Le Grand Prix de Fourmies se disputera sur le même itinéraire que l'année dernière à seul modification qui pourrait y être apportée serait l'emplacement de l'arrivée. Soit l'itinéraire du circuit de 40 kilomètres qui sera couvert 4 fois par les coureurs : Fourmies (place Verte, contrôle de départ au siège de l'Union Vélocipédique Fourmisienne), rues Flamand, St-Louis, Jean-Jaurès, du Fourneau de Glageon, Glageon où arrivant dans Glageon virer à gauche (virage à angle droit), route de Saint-Jean-du-Nord, Avesnelles, Anzeme, nouveau virage à gauche, toujours à angle droit, prendre la route nationale No 2 jusque La Capelle, où quitte la Capelle par la R.N. No 30 vers Hirson, cette route est abandonnée à Monchenois où prendre brusquement à gauche le C.C. No 31 jusque Fourmies. Ces routes sont en général en bon état, à part un morceau du C.C. No 31.

Le Grand Prix de Fourmies est internationale, organisé sous les règlements de l'U.V.F., ouvert aux coureurs de toutes classes, toutes catégories, sauf amateurs. Licenciés de l'U.V.F. ou d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale. Les coureurs âgés de moins de 18 ans ne pourront être admis à prendre le départ.

Le départ sera donné à 10 h. Les opérations préliminaires auront lieu à partir de 8 h. 30 au siège de l'U.V. Fourmisienne, café Bernard, place Verte. Le départ à 10 h. du matin permettra aux coureurs du Nord d'arriver le jour même à Fourmies.

Les prix. — Voici un aperçu de la liste des prix liste provisoire à laquelle s'ajouteront plusieurs prix, tant pour le classement général que pour les classements spéciaux. 1er 1.000 fr. ; 2e, 500 ; 3e, 400 ; 4e, 350 ; 5e, 300 ; 6e, 250 ; 7e, 50, etc. Classement des 10 catégories : 60, 40, 30, etc. Classement spécial des 10 catégories : 70, 50, 30 etc. Débutants : 70, 50, 30, etc. Ces prix sont cumulables il va sans dire que des primes seront offertes sur le parcours, comme ce fut le cas l'année dernière.

Un challenge mis en compétition pourra être disputé par toutes les équipes régulièrement engagées à quelque région qu'elles appartiennent. Le classement sera établi en tenant compte du meilleur classement de 4 coureurs par club.

Clôture des engagements jeudi. — Le Comité de l'U.V. Fourmisienne a décidé d'accepter les engagements jusque jeudi prochain 13 mai, dernier délai. Les engagements devront contenir tous les renseignements suivants : nom, prénom, club, numéro de licence, classe, catégorie, marque de cycle et pneumatiques. Ils devront être adressés, accompagnés d'un droit de 6 fr. (dossard compris) 10 fr. pour participation au challenge à M. Lenard, secrétaire de l'U.V. Fourmisienne 27, rue Saint-Louis, à Fourmies.

Le dossard No 1 étant réservé au vainqueur de l'année précédente, est attribué à Albert Barthélémy (U.V. Fourmisienne).

Le Grand Prix des Fêtes de Mont-à-Camp a été enlevé brillamment par Lucien Oryas, sur Cycle « Flèche d'Or », Pneus « Wolber » du Cyclo Club Canteleu-Lomme

Organisée par le Comité des Fêtes et le C.C.C.L. cette épreuve a obtenu hier un éporme succès. Une cinquantaine de coureurs s'alignaient au départ et sur les 4 tours du Circuit se livraient une lutte acharnée. André Vandercloncht tâché à un jour abandonné. Oryas, Brasseur se détachaient et seul Sanctorum reste dans leurs roues.

Fernand Catteau fit un retour formidable au dernier tour et la victoire revient au représentant du C.C.C.L. Lucien Oryas qui bat au sprint Sanctorum et son camarade de club Brasseur.

Parfaite organisation du C.C.C.L.

Le classement, 1er Oryas sur bicyclette FLÈCHE D'OR, pneus WOLBER, du C.C.C.L. ; 2e, Sanctorum sur cycle LE SPORTSMAN ; 3e, Brasseur, sur cycle FLÈCHE D'OR, Pneus WOLBER ; 4e Catteau sur cycle CHAMPION ; 5e, Poulissche ; 6e Lapère ; 7e Dautricourt ; 8e Samson ; 9e, Morant ; 10e, Vandercloncht Georges ; 11e Cambelin, 12e Sauvat ; 13e Dekeuvel etc.

Les cycles FLÈCHE D'OR, Pneus WOLBER sont en vente chez M. Donetz, 109, rue du Marché à Lomme.

LE CHAMPIONNAT DE VITESSE DU PAS-DE-CALAIS

C'est le 18 mai que se disputera à Arras, sur le Vélodrome des Rosati, le Championnat de vitesse du Pas-de-Calais, organisé par l'Arras-Olympique.

Ce Championnat est ouvert cette année aux coureurs Astrants-Indépendants Débutants et Amateurs licenciés de l'U.V.F. aux licenciés individuels de l'U.V.F. Hors Catégorie 1re et 2e Catégorie exclusivement domiciliés dans le département du Pas-de-Calais, depuis au moins 6 mois.

Un coureur licencié au titre pépiniériste ou cycle, c'est-à-dire n'appartenant pas à une Société de même que les coureurs Professionnels, n'ont pas le droit de participer à ce Championnat.

Le Championnat du Pas-de-Calais est obligatoire pour les licenciés Hors Catégorie et 1re Catégorie. Cette obligation ne se traduit que par l'interdiction pour les dits coureurs ainsi désignés de participer le même jour à toute autre course. Il va sans dire que le Championnat ne peut être réservé qu'à une sélection et l'encombrement dans cette épreuve officielle de coureurs n'avant rien à y faire ne pouvant être qu'préjudiciable à leur régularité.

En outre du prix offert par l'Arras Olympique, une indemnité de 100 francs sera accordée au vainqueur pour effectuer le déplacement et participer ainsi au Championnat de France.

AU CYCLO-CLUB DE CANTELEU-LOMME.

Les membres du C.C.C.L. sont priés d'assister à la réunion générale aujourd'hui à 19 h. au siège. Présence indispensable.

LE GRAND PRIX DERAMMELAERE A LA MADELEINE

Cette épreuve organisée par le Vélo-Club du Croisé-Laroche se disputera le 15 mai sur un circuit de 10 km à couvrir 3 fois soit 30 km.

La Commission du V.C.C.L. attire l'attention de MM. les dirigeants de Club et des coureurs concernant les affiches qu'ils ont reçues ou lues.

Lire 750 francs de prix répartis comme suit : 1er 125 ; 2e, 90 ; 3e, 70 ; 4e, 60 ; 5e, 50 ; 6e, 40 ; 7e, 30 ; 8e, 25 ; 9e, 20 ; 10e, 20 ; 11e, 20 ; 12e, 15 ; 13e, 10 ; 14e, 10.

Prix réservés aux 3e catégories avec cumul au classement : 1er 40 ; 2e, 35 ; 3e, 30 ; 4e, 25 ; 5e, 10.

Prix réservés aux débutants avec cumul au classement : 1er, 35 ; 2e, 25 ; 3e, 20 ; 4e, 5.

Engagements : 1 fr. chez D. Derammelaere, 110 rue de Lille à la Madeleine.

LE 2e PARIS-ROMAIN

AVEC LE CONCOURS DU « RÉVEIL DU NORD »

Le 2e Paris-Romain cycliste suscite un très grand intérêt dans tous les milieux sportifs de la région. De nombreuses primes ont été offertes par des commerçants sportifs et désireux de conserver l'anonymat. Leur beau geste a été très apprécié et nous nous devons de les féliciter chaleureusement. Rappelons que les prix affectés à cette importante épreuve dépassent 6.000 fr. dont 1.000 fr. au 1er, 700 au 2e, 500 au 3e, etc. en tout 31 fr. Les engagements (10 fr., transport des effets compris), seront reçus jusqu'au samedi 16 mai par MM. Cacheux, 8 rue Gambetta, et Dilisant, place Jean-Jaurès, à Somain.

DOUAI-LILLE-DOUAI

C'est le dimanche 18 mai, qui se disputera le prochain Douai-Lille-Douai, organisé par le Vélo Club Douaisien, sous les auspices de la ville de Douai.

Cette épreuve sera réservée aux coureurs licenciés de l'U.V.F., 1re catégorie et débutants du Nord et sera dotée de 500 fr. de prix. Au premier, un vase de Sèvres. On peut s'inscrire dès à présent au siège. Les engagements par correspondance à 10 fr. dossard compris devront être accompagnés du mandat à M. Georges Cardon, trésorier au siège, 18, rue de Valenciennes, à Douai.

LE GRAND PRIX DUMONT

Le dimanche 25 mai, se disputera à Roux une course sur route organisée par M. Lucien Dumont avec le concours de l'Arras Olympique.

Le Grand Prix Dumont est ouvert aux débutants amateurs et indépendants de 2e et 3e catégories du Pas-de-Calais, et sera disputé sur le parcours Roux, Gavrelle, Monchy-Lagache, Monchy-le-Preux et Roux, soit une distance de 75 kilomètres.

De beaux prix récompenseront les quatre classés. Les engagements devront être adressés, accompagnés de la somme de 5 fr. 60, avant le 25 mai à midi, chez M. Lucien Dumont, rue de la Gare, à Roux.

AVIATION

« LES AILES ROUBAISIENNES » ET LA FÊTE DES MÈRES

Le Comité de la Fête des Mères a bien voulu demander aux « Ailes Roubaisiennes » sa participation aux fêtes du dimanche 25 mai en l'honneur des mères. La Société « Les Ailes Roubaisiennes », heureuse et fière de donner son concours à cette belle manifestation, s'est assurée la présence à Roubaix de plusieurs avions qui donneront pendant toute la journée des baptêmes de l'air.

Le Comité des Ailes Roubaisiennes a voulu réserver une agréable surprise à ses membres et il leur soumet la proposition suivante :

Deux voyages aériens gratuits, l'un le matin l'autre l'après-midi, seront réservés à deux membres de la Société. Les heureux bénéficiaires seront tirés au sort parmi tous les adhérents de la Société qui manifesteront leur intention de profiter de ces voyages en envoyant leur nom et adresse au siège de la Société chez M. Gérardi 26, rue du Bois avant le mardi 20 mai inclus. Le tirage au sort aura lieu au siège le jeudi 22 mai à 6 h. 30 du soir.

FOOTBALL-ASSOCIATION

F. C. ROUBAIX

Le Football Club de Roubaix terminera brillamment sa saison en recevant le 18 mai, au stade du S.C. Douai, l'équipe du Racing Club de Roubaix, champion du Nord.

Cette rencontre qui devait d'abord se jouer le 11 mai a été reportée au 18 par suite de la sélection dans l'équipe de France Etrangers des joueurs Roubaisiens, Hewitt, Lock, Kramarick, ce qui veut dire que le R.C. Roubaix veut déplacer son équipe au grand complet.

DEMANDES DE MATCHES

L'U.S. Annœu-Vendin demande match sur terrain adverse contre indemnité à n'importe quelle date. Ecrire à Cossette Horace rue de Béthune, Annœulin.

Olympique Lille (S.C.) jouant le dimanche de la Pentecôte à Douai cherche match dans la région pour le lundi. M. E. Mantoux, 100, Bd Richard Lenoir, Paris (11e).

ATHLÉTISME

CRITÉRIUM DE 2e CATÉGORIE DE L. N. A. DISTRICT D'ARTOIS

Il est rappelé que les engagements pour le critérium de 2e catégorie de la L.N.A. district d'Artois, seront clos jeudi 15 mai à midi.

La réunion étant organisée par l'Arras Olympique commencera à deux heures. Rue des Rosati, à 300 mètres à droite de la gare d'Arras.

Les engagements sont reçus chez M. Duboucher, inspecteur de l'F.F. aux Mines de Lens.

MARCHE

CHAMPIONNAT DU NORD 1930

La Ligue du Nord de Marche organise à Maubeuge le 18 mai, son championnat régional sur 25 km., avec le concours du C.A. Maubeugeois. L'épreuve se fera sur le parcours Maubeuge-Ferry et retour. Le départ aura lieu au coin du square place d'Armes, à Maubeuge, à 14 h. 30.

Cette épreuve n'est ouverte qu'aux seuls licenciés de l'Union Française de Marche. Les engagements, 4 fr. par marcheur, sont reçus par M. Masnaik, 3, rue Sandier à Fourmies, ou au Club de Marche Maubeugeois, 37, route de Valenciennes, à Maubeuge.

12 prix, le 1er sera qualifié pour le Championnat de France à Paris (déplacement payé).

— A l'occasion du championnat du Nord de Marche, la Ligue du Nord de Marche tiendra une assemblée générale à Maubeuge, à 14 h. à la Mairie.

CYNOPHILIE

CLUB DU BERGER DE BEAUCE DE LILLE

Voici les résultats des Courses plates qui ont eu lieu dimanche 11 mai dans les allées de l'Esplanade :

Première course 100 m. : 1. Aida à M. Lamouret ; 2. Dartagnan à M. Radier ; 3. Voltaire à M. Lamouret.

Deuxième course 125 m. : 1. Aida à M. Lamouret ; 2. Dartagnan à M. Radier ; 3. Voltaire à M. Lamouret.

Troisième course 150 m. : 1. Voltaire à M. Lamouret ; Dartagnan à M. Radier ; 3. Bijou à M. Velut.

Quatrième course, 175 m. : 1. Dartagnan M. Radier ; 2. Aida à M. Lamouret ; 3. Voltaire, id.

Cinquième course 200 m. : 1. Bijou à M. Velut ; Voltaire à M. Lamouret ; 3. Aida, id.

Sixième course, 225 m. : 1. Boby à M. Roptal ; 2. Voltaire à M. Lamouret ; 3. Comtesse, id.

Voici le résultat final : 1er Voltaire, Beaucerop à M. Lamouret 16 points ; 2e Aida, Beaucerop à M. Beaucerop 16 points ; 3e Dartagnan, Beaucerop à M. Radier, 17 points ; 4e, Comtesse Beauceron à M. Lamouret, 33 points ; 5e Bijou Boulier à M. Velut, 34 points.

Les prochaines courses auront lieu dimanche 18 m. à l'Esplanade.

HIPPISME

COURSES A SAINT-CLOUD

PREMIÈRE COURSE — Prix de Trappes (12 partants) : 1. Tozan (M. Beunat) r. 66.50 ; pl. 20.50 — 2. Entraître (R. Tréneau) pl. 11. — 3. Pam (A. Chéret) pl. 25.

DEUXIÈME COURSE — Prix de Gargenville (8 partants) : 1. Open Dich (F. Barreau) r. 29 ; pl. 7.50. — 2. Rosi Maintenon (A. Reinette) pl. 22. — 3. Dominator (R. Toudy) pl. 7.

TROISIÈME COURSE — Prix de Montesson (16 partants) : 1. Causette (G. Tellier) r. 66.50 ; pl. 12. — 2. Bramchel (F. Pecharman) pl. 7.50. — 3. Repentie (T. Turner) pl. 9.50.

QUATRIÈME COURSE — Prix Macdonald (11 partants) : 1. White Clover (G. Valard) r. 17 ; pl. 7.50 — 2. Cordial (F. Hervé) pl. 12.50 — 3. White Pink (Ch. Semblat) pl. 21.

CINQUIÈME COURSE — Prix de Plaisance (19 partants) : 1. Le Berger (A. Rabbet) r. 32.50 ; pl. 11 — 2. Wazidon (R. Ferré) pl. 20.50. — 3. Franclite (M. Jiscovitz) pl. 37.

SIXIÈME COURSE — Prix Zarbo (11 partants) : 1. L'Abbesse de Menin (T. Turner) r. 91.50 ; pl. 37.50. — 2. Porte Dorée (G. Dubosq) pl. 7. — 3. Hodoumo (Ch. Semblat) pl. 9.

LA COLÈRE FÉROCE D'UN ITALIEN A ANNŒULLIN

Le coupable a été condamné à 2 ans de prison avec sursis, par le Tribunal correctionnel

Le 6 mai 1930 au cabaret Rousseau, rue de Douai, à Annœullin ; Luigi Ciolini, sujet italien, offrait en vente aux consommateurs ses statuettes de plâtre. Un de ceux-ci, ayant voulu donner 6 francs pour prix d'une de ces statuettes, l'italien se fâche, brise la statuette devant le consommateur stupéfait. Ciolini sortit du débit, mais lorsque le consommateur sortit à son tour, il retrouva Ciolini, qui, furieux de l'offre dérisoire qui avait été faite, se lança vers lui et lui porta deux coups de couteau au bras gauche.

Défendu par Me Spriet, Ciolini a été condamné à deux ans de prison avec sursis et 16 francs d'amende.

Il paiera en outre 1.500 fr. de dommages-intérêts à la partie civile, représentée par Me Bourquin.

UN CARGO ANGLAIS EN FEU, AU LARGE

Un incendie s'est déclaré à bord d'un cargo anglais qui naviguait entre les îles Anafi et Amorgo. Le navire a lancé le signal S. O. S. Les bateaux de sauvetage du Pirée ont été immédiatement envoyés sur les lieux. D'après les récits qui ont été faits par les capitaines des bateaux, Ithague et Citta Bari, le cargo anglais a été aperçu en flammes à l'endroit indiqué. Il était abandonné par son équipage.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 13 mai 1930

Soleil : Lever à 4 h. 15 ; coucher à 19 h. 20.
Lune : Lever à 20 h. 47 ; coucher, à 4 h. 16.
Aujourd'hui : saint Achille. — Demain : saint Servais.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. Observations faites le 12 mai 1930, à 18 h.

Baromètre. 758 m/m ; hausse depuis la veille, à 8 h. ; m/m 6. — Thermomètre : Centigrade, 16°8 ; minima, 6°8, atteint à 5 heures ; maxima, 16°9, atteint à 15 heures.

Etat hygrométrique. 77. Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 9 h. : 2 m/m 5. Direction du vent : ouest ; force : modérée. Direction des nuages : ouest ; état du ciel : très nuageux.

Temps probable pour mardi : doux assez beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Temps très médiocre ; pluie suivie d'éclaircies et de quelques averses ; vent d'ouest, 4 à 9 mètres ; minimum de température stationnaire.

DOUAI. — Mercredi, à 11 heures, seront célébrées, en l'église du Sacré-Cœur, à Lille, les funérailles de M. Arthur-Gustave-Fidèle Dupont, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, ancien vice-président de la Chambre de Commerce ; ancien administrateur de la Banque de France ; ancien président de la Chambre syndicale des Fabricants de toiles de Lille ; ancien vice-président de l'Union des syndicats patronaux ; ancien vice-président de l'Association de l'Industrie et de l'Agriculture ; ancien conseiller prud'hommes ; ancien conseiller municipal, ancien conseiller du commerce extérieur, décédé subitement au château de Marly (P.-de-C.) le 9 mai dans sa 67e année.

L'inhumation se fera dans le caveau de famille, au cimetière du Sud.

On se réunira à la crypte de l'église, rue Boucher de Perthes à 10 h. 1/4.

— Pasteur à l'église anglicane de Dunkerque, depuis 40 années le révérend John Walter Drought, vient de mourir. Il avait 81 ans. C'était une figure très sympathique et très respectée de la colonie anglaise.

Ses funérailles auront lieu lundi prochain.

L'assassinat des époux Deglave à Hérin

A la prison de Cuincy, leur fils, Joseph, a, sans émoi, accueilli la décision de la Cour de Cassation

Ainsi Joseph Deglave condamné le 28 janvier dernier par le jury du Nord, à vingt ans de travaux forcés pour homicide volontaire vient de nouveau comparaître devant une juridiction criminelle, la Cour Suprême ayant cassé l'arrêt de la Cour d'Assises de Douai.

Le procès viendra ainsi que nous l'avons annoncé devant les jurés du Pas-de-Calais et très vraisemblablement lors de la prochaine session.

Cependant l'avis officiel de la décision prise par la Cour de Cassation n'a pas encore été communiqué au Parquet général. Cela n'a rien d'étonnant d'ailleurs. En de telles circonstances, le dossier d'une affaire n'est guère fréquent avant trois semaines ou un mois. Cette lenteur par la force de l'habitude est devenue toute normale.

Mais le défenseur de l'intéressé, en l'occurrence, Me Blémont, a été prévenu, aussitôt l'arrêt rendu, et il s'est empressé de venir apporter la nouvelle à son client.

Deglave en l'apprenant n'a point manifesté de joie ni de crainte : il l'a accueilli froidement, sans émoi et se déclarant amplement satisfait. Deglave n'est pas un garçon exubérant, il n'est pas expansif.

Aux gardiens de la prison de Cuincy et au surveillant-chef qui toujours s'emploie très humainement à rendre moins pénible aux détenus leur séjour forcé dans l'établissement, jamais Deglave n'a fait la moindre confidence.

Jamais il ne s'est élevé contre le crime abominable dont ses parents furent les victimes ; jamais non plus il n'a pleuré la mort atroce de ces malheureux.

Deglave n'a ouvert la bouche devant ses gardiens que pour toujours affirmer son innocence.

Aussi bien puisqu'il se déclare innocent du plus affreux forfait qu'un humain puisse accomplir, devrait-il se réjouir de ce que son pourvoi ait été admis.

Deglave ne laisse rien paraître de ses impressions qui sont toutes intérieures.

Pourquoi l'arrêt a-t-il été cassé ?

Mais à quel vice de forme, à quelle contrariété juridique succombe l'arrêt qui a été déféré à la Cour Suprême ? On ne le saura ici que lorsque le dossier sera revenu.

On se rappelle sans doute le verdict étrange, inimaginable des jurés du Nord, au soir du 15 janvier, après deux journées d'audience. Joseph Deglave était reconnu coupable d'avoir assassiné un sieur Auguste Deglave... qui n'était pas son père. D'autre part il n'avait pas donné la mort à sa mère ; il n'avait pas commis le crime la nuit ; il n'avait pas prémédité son acte, enfin il méritait des circonstances atténuantes. Toutes choses contradictoires.

Pour si déconcertante que cette décision ait paru, elle trouve cependant son explication dans le fait que les jurés à peu près convaincus de l'entière culpabilité de Deglave ont craint de commettre une terrible erreur judiciaire (car tout de même il restait place pour un doute malgré le témoignage accablant de Lucienne Hobart, l'amie de l'accusé).

Devant la Cour d'Assises du Pas-de-Calais, le procès va revenir entier, mais il se présentera sous une autre forme et sa conclusion ne pourra alors prêter à équivoque.

Ou Deglave poursuivi pour double parricide sera reconnu innocent et son acquittement suivra, ou il sera déclaré coupable et le verdict entraînera le châtiment suprême.

Et Deglave parricide ou non, doit dès à présent, en son for intérieur, connaître des angoisses cruelles.

R. J.

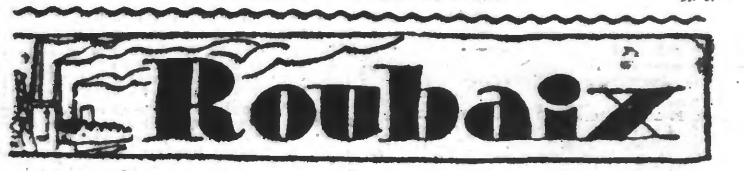

BUREAUX 65, Rue de la Gare (Téléph. 4-51) — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

La distribution des primes au Bureau de bienfaisance

(SUITE DU PALMARÈS)

Primes de propreté accordées en vertu des dispositions de la Fondation Motte-Grimonprez, aux familles nombreuses ou aux ménages ouvriers les mieux tenus. La valeur totale de ces primes est de 950 fr.

Dix-neuf primes de 50 fr. chacune. — MM. Lenglin Marcel, rue Jacquard, 146 ; Glorieux Clément, rue Jacquart, 156, cour Charon, 3 ; Rofaert Albert, rue de Tournai, 20 ; Passard Vital, rue de l'Espérance, 92 ; Lefebvre Ferrand, rue de l'Alouette, 13 bis, cour Mullier, 1 ; Hecquet Jules, rue Blanchemaille, 124, cour Franck, 12 ; Fenino Boller, rée Bleuiaimé Adrienne, rue V.-Hugo, 171 ; MM. Lemaire Edgard, rue de Naples, 95 ; Beyt Paul, Grande-Rue, 235 ; Desrumeaux Dominique, rue Léon-Allart, 2 ; Vanschamelhout Edmond, rue des Longues-Haies, 55, cour Rousseul, 19 ; Coulo Alfred, rue Horace-Vernet, 57 ; Vandeveide Henri, avenue Alfred-Motte, bar, 7 ; Caby Célestin, boulev. de Fourmies, 169, app. 6 ; Gyde Auguste, avenue Linné, square des Platanes, 2 ; Lebigre Ernest, rue Edouard-Vaillant, 100, cour Poissonnier, 9 ; Mathis Henri, rue Jean-Macé, 120 ; Orueta Remi, rue des Longues-Haies, 123, cour Legros, 19 ; Vve Pollet, née Catteau Clémence, rue Jouffroy, 59.

Prime accordée avec le produit d'un titre de rente provenant d'un don fait par la société « Le Tir Régional ». *La valeur de cette prime est de 12 francs* : M. Seys Adolphe, rue Jean Macé, 61.

Prime accordée avec le produit d'un titre de rente provenant d'une somme versée lors de la dissolution de la société « Les Amis de l'Epeule ». *La valeur de cette prime est de 43 francs.* : M. Demulder Léon, 41, rue Heirmann.

Primes accordées avec le produit d'un titre de rente provenant de sommes versées par le Comité des Fêtes des quartiers de la Fosse-aux-Chênes et du Cul-de-Four. La valeur totale de ces primes est de 800 francs.

16 primes de 50 francs chacune : MM. De Pierre Julien, rue de Tourcoing, 114 ; C. Joinville, 14 ; Veuve Delgrange, née Comblez Alphonsine, rue Fosse-aux-Chênes, cour Sinsoilliez, 3 ; Dusoulier Alfred, rue Fosse-aux-Chênes, cour Sinsoilliez, 9 ; Vve Constant, née Dhut Philomène, rue Cartigny, cour Chevalier, 4 ; Mme Martigny, née Devaux Yvonne, rue Daubenton, 59 ; Quidez Simonne, rue de Cartigny, 148 ; Vrocquevielle Victor, rue Ed.-Vaillant, Foyer Roubaisien, 33 ; Mme Lematre, née Larivière Marthe, rue Saint-Louis, 10, cour